



Procès-verbal n°23

Séance ordinaire du jeudi 11 juin 2020 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2020
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Nomination d'un membre de la commission règlementaire, en remplacement de Jean-Paul Ros, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics, en remplacement de Jean-Paul Ros, démissionnaire
6. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel, en remplacement de Jean-Paul Ros, démissionnaire
7. Nomination d'un délégué auprès de l'assemblée générale de la société anonyme immobilière du Théâtre
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2019
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 260'000 francs pour le financement d'une étude-test, secteur pôle de gare
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la réponse à la motion « L'éclairage public ne doit pas être l'éclairage toxique »
11. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la réponse à la motion « Mettons un terme aux nuisances ferroviaires du petit matin »
12. Information orale du Conseil communal au Conseil général concernant les incidences de la pandémie Covid-19 à La Tène
13. Motion populaire « Inclure Wavre et Thielle dans le réseau de transports publics urbains »
14. Interpellation du conseiller général Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) « Projet de chauffage à distance (CAD) à La Tène
15. Interpellations et questions
16. Lettres et pétitions
17. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
18. Divers

Le président Daniel Jolidon (GCD-PLRT) ouvre la séance et salue le Conseil communal, les membres du Conseil général, la presse ainsi que le public.

Le président Daniel Jolidon (GCD-PLRT) : « Mesdames, Messieurs, en préambule, je tiens à avoir une pensée émue pour toutes les personnes qui ont souffert directement ou indirectement de ce virus, qui nous a un peu perturbés ces derniers mois.

Je tiens également à remercier toutes celles et tous ceux qui ont continué d'œuvrer à leurs tâches quotidiennes pour que nos malades soient soignés, que nos rues soient sûres et propres et que nos besoins fondamentaux soient couverts. Un merci particulier au personnel de la commune, qui a pris soin de contacter nos aînés pour s'inquiéter de leur sort et leur proposer de l'aide.

J'aurai ensuite deux vœux pieux qui pourraient améliorer le déroulement des séances du Conseil général à venir. Le premier est que pour gagner du temps et de la clarté, les partis annoncent par courriel, téléphone ou lettre la personne appelée à remplacer un démissionnaire d'une commission ou d'un syndicat. Si le poste est combattu par d'autres partis ou publiquement, ces derniers annonceront également le nom de leur candidat. Le président du Conseil général pourra ainsi soit nommer tacitement le nouveau commissaire, soit préparer le vote pour départager les candidats.

Le deuxième vœu est que chaque parti et groupement annonce au président du Conseil général les rapporteurs pour les différents points mis à l'ordre du jour. Ceci permettra au président de ne pas oublier leur nom – ce qui arrive assez souvent – ou d'écortcher leur nom. Cela permettra aussi de gagner du temps. Si vous êtes d'accord de tester ces deux propositions, je vous demanderai de me le communiquer par courriel et éventuellement déjà de les appliquer pour le prochain Conseil général. J'annoncerai votre choix lors de la prochaine séance du Conseil général et regarderai avec l'administration ce qu'il est nécessaire de corriger dans les règlements de commune afin que cela soit mis en œuvre.

J'aimerais enfin vous demander de ne pas quitter la salle après la fin de la partie officielle. En effet, lors du Conseil général du mois de mars, qui a été reporté pour cause de pandémie, le conseiller général Jean-Paul Ros qui, pour des raisons privées a quitté la commune et a été obligé de démissionner de tous ses mandats politiques au niveau de La Tène (voir les quelques points à l'ordre du jour de ce Conseil général) désirait annoncer son départ et nous adresser quelques mots.

D'autre part, le parti socialiste, par la voix de son poète attitré, désirait lui rendre hommage. Comme ni l'un ni l'autre ne fait plus partie du Conseil général et en application de l'article 50 al. 2 du règlement général de commune, je clorai la partie officielle et donnerai juste après la parole à Messieurs Ros et Siliprandi.

Merci de rester encore un petit moment après la fin officielle de ce Conseil général. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **le président** passe directement au point 1, en précisant que lors des votes, il sera demandé aux membres de se lever. Il ajoute encore que la sortie se fera par la porte arrière afin d'éviter au maximum les contacts.

1. Appel

Le secrétaire **Elia Pecoraro** (GCD-PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 32 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 15. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 16. Lauper Theresia (ELT) |
| 3. Bajrami Belul (PSLT) | 17. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 4. Bensimon Nathaniel (ELT) | 18. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 5. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 19. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 6. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 20. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 7. Degiorgi Edith (ELT) | 21. Muster Michel (PSLT) |
| 8. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 22. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 9. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 23. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 10. Geijo José Luis (GCD-PLRT) | 24. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 11. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 25. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 12. Glardon Philippe (PSLT) | 26. Planas Michel (ELT) |
| 13. Gomes Bruno (PSLT) | 27. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 14. Gonçalves Jorge (GCD-PDC) | 28. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |

29. Sebhatu Luul (PSLT)
30. Smith Ted (GCD-PLRT)

31. Suter Laurent (GCD-PDC)
32. Vaucher Pascal (ELT)

Excusé(e)s :

1. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT)
2. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT)

3. Luthi Michel (ELT)
4. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT)

Absent(e)s :

1. Brönnimann Erich (ELT)

2. Gligorov Ivan (PSLT)

Par conséquent, **la majorité est fixée à 16.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Binggeli Maurice (PSLT), président
Butin Yannick (GCD-PLRT), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), membre
Hoffmann Heinz (GCD-PLRT), vice-président
Rotsch Daniel (PSLT), secrétaire

Michel Muster (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous pouvons compter, au sein du parti socialiste de La Tène, sur l'arrivée de Denis Perrinjaquet.

Monsieur Perrinjaquet reprend le siège occupé jusqu'à maintenant par Jean-Paul Ros. Denis est né en 1952, est marié et père de 3 enfants. Il est enseignant à la retraite et a terminé sa carrière en tant que professeur à la HEP-BEJUNE, école qui forme les enseignants pour les cantons de Neuchâtel, Berne et Jura.

En plus de cela, Denis a une passion, sachant qu'il apprécie tout particulièrement, le théâtre, et s'investit énormément dans ce domaine depuis très longtemps.

Il se reconnaît volontiers dans les valeurs socialistes depuis toujours. Pour lui, c'est le moment de s'impliquer dans la vie politique pour défendre nos valeurs. »

– Applaudissements –

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est à moi que revient l'honneur de vous lire la présentation de notre nouveau membre de l'ELT, qui siège ce soir parmi nous pour la première fois.

Ce n'est un secret pour personne qu'il n'est pas facile de trouver des personnes prêtes à s'engager en politique locale. Pourtant, le bon fonctionnement et l'avenir de la commune dans laquelle nous vivons nous concernent tous. Ceci est un appel à tous les citoyens de notre commune, particulièrement aux femmes et aux jeunes qui sont largement sous-représentés.

C'est donc un grand plaisir de vous présenter une nouvelle conseillère générale, Madame Edith Degiorgi.

Elle est venue s'établir avec son mari et leurs deux petites filles dans la communauté Don Camillo à Montmirail il y a 31 ans déjà. Dans ce lieu magnifique, ils étaient responsables du secteur de l'agriculture. Infirmière à la base, elle a fait la formation de paysanne.

Mais elle ne s'arrête pas là ! Les chevaux, les siens et ceux qui étaient en pension à Montmirail, ont toujours fait partie de sa vie. Après une nouvelle formation, elle crée il y a une vingtaine d'années son centre de Voltige, avec le succès que l'on connaît : champion d'Europe par équipe en 2016, médailles d'argent et de bronze dans les juniors au championnat du monde en 2019 et de nombreuses médailles aux championnats suisses. La continuité est assurée puisqu'une de ses filles est devenue co-responsable du centre de Voltige.

Toujours pleine d'énergie, Edith Degiorgi est aussi experte dans l'OrTra professionnel du cheval (pour la formation Voltige) et elle offre, dans le cadre de PerspectivePlus, une formation de « gardien de cheval », une formation AFP de 2 ans.

Grand-maman comblée de 2 petits-enfants, elle a encore d'autres projets en tête que nous nous réjouissons de découvrir.

Merci à Theresia pour la rédaction de cette présentation.

Et surtout, merci Edith d'avoir rejoint le groupe de l'Entente ! »

– Applaudissements –

Le président Daniel Jolidon souhaite la bienvenue à Edith Degiorgi et Denis Perrinjaquet.

✎ Arrivée de Laurent Amez-Droz. La majorité passe à 17.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2020

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général

Le président Daniel Jolidon : « Mesdames, Messieurs, comme vous l'avez certainement entendu lors de vos séances de groupe ou de parti, les partis se sont prononcés pour que le Bureau reste en place jusqu'à la fin de l'année, ce qui a été validé par le Conseil d'Etat. Je remercie mes collègues qui ont accepté de continuer jusqu'à la fin de l'année et nous espérons que nous pourrions servir encore ces 5 à 6 prochains mois. En ce qui me concerne, ce sera avec plaisir. »

– Applaudissements –

4. Nomination d'un membre de la commission règlementaire, en remplacement de Jean-Paul Ros, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Michel Muster** (PSLT)

– Applaudissements –

5. Nomination d'un membre de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics, en remplacement de Jean-Paul Ros, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Philippe Glardon** (PSLT)

[Voir cependant la texte du présent procès-verbal, point 18. Divers, Michel Muster (PSLT), p. 22]

– Applaudissements –

6. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel, en remplacement du Jean-Paul Ros, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Denis Perrinjaquet** (PSLT)

– Applaudissements –

7. Nomination d'un délégué auprès de l'assemblée générale de la société anonyme immobilière du Théâtre régional de Neuchâtel, en remplacement de Jean-Paul Ros, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Denis Perrinjaquet** (PSLT)

– Applaudissements –

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2019

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les comptes 2019 sont en net bénéfice. Vous aurez pu constater que par rapport au budget, nous avons réalisé un très bon bénéfice. Ce bénéfice est dû à une bonne année de recettes fiscales, aussi bien des personnes physiques que des personnes morales, mais principalement des personnes morales, qui ont eu des rattrapages sur les années précédentes. Cela a donc permis d'augmenter ce poste.

S'agissant des personnes physiques, nous constatons une augmentation du nombre de contribuables d'environ 70 personnes, ce qui fait que notre point d'impôt prend de l'ampleur.

Au niveau des charges, nous pouvons observer une très bonne gestion des charges à la maîtrise communale, c'est-à-dire principalement des biens, services et marchandises moins élevés que le budget.

En ce qui concerne le compte de fonctionnement, le bilan présente quelques changements. En effet, plusieurs lignes ont été mises à zéro et d'autres lignes ont été créées. Un changement de classification des financements spéciaux a été opéré afin de mieux correspondre à la norme MCH2 et les réserves sont passées en financements spéciaux.

Les prêts octroyés à la commune présentent un changement de 7 millions de francs entre les prêts à long terme et ceux à court terme. Il ne s'agit pas de remboursements effectués en 2019 – il n'y en a pas eu du tout – mais ces 7 millions seront échus en 2020 et la notion « court terme » leur a été attribuée.

Un fonds forestier a été à nouveau créé. Dans le temps, ce dernier existait mais a été utilisé il y a une dizaine d'années. Légalement, nous avons le devoir de posséder un fonds forestier, alimenté d'un montant d'environ 65'000 francs.

La fortune a dépassé le montant de 10 millions de francs grâce à ce bon bénéfice. Quelques réserves ont été utilisées en 2019 et le solde de celles-ci, notamment celui de Prévoyance.ne, a été versé à la fortune communale.

Selon notre règlement sur les finances, qui prévoit quelques exclusions d'investissements, notre capacité d'investissement était illimitée en 2019. Nous n'avons pas profité de faire d'investissements illimités, mais nous nous sommes limités à 1.5 million de francs. Parmi ces 1.5 million de francs, nous avons eu 310'000 francs de recettes, qui représentent principalement des subventions pour les chauffages et la piste cyclable qui ont été retenues l'année dernière.

Le reste des recettes est un prélèvement au fonds à vocation énergétique qui, conformément aux différents arrêtés des conseillers généraux, a été mis à zéro à la fin de l'année 2019. Ce fonds sera repourvu avec les taxes perçues cette année et d'autres utilisations seront faites en fonction des investissements votés par le Conseil général.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. »

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez de la chance, puisque qu'il nous a été demandé de faire court au niveau des prises de paroles, qui plus est, sur un sujet qui d'ordinaire ne passionne pas vraiment les foules. Je ne vais pas m'éterniser sur le thème des comptes 2019 et encore moins répéter ce que notre excellent ministre des finances a déjà commenté.

Ceci dit, votre commission financière se réjouit d'un résultat qui, au risque de se répéter d'année en année, peut être qualifié d'excellent cette année encore. En effet, les chiffres sont bien noirs comme on les aime. Financièrement parlant, il s'agit là encore une fois de nouvelles très réjouissantes.

Au niveau de la tenue des comptes, votre commission n'a rien eu de particulier à dire et toutes nos questions ont trouvé rapidement une réponse.

Au niveau du résultat annuel 2019, que nous pouvons qualifier encore une fois d'excellent, nous pouvons compter sur un excédent de recettes de 2.39 millions de francs contre 1.36 million de francs en 2018 et 1.46 million de francs en 2017. Belle progression ! À noter que le budget prévoyait quant à lui un excédent de 20'104 francs. Autant dire que nous pouvons être contents que cette année le budget n'ait pas été respecté. À noter également un important excédent de cash-flow d'exploitation de plus de 3 millions de francs, tout comme l'année précédente, qui, une fois après avoir couvert l'entier des autres besoins en liquidités, comme les investissements et autres activités financières, est encore de 2.4 millions de francs. Cela est très positif pour notre commune.

Au niveau du compte des investissements, par contre, les investissements nets se montent à 1.2 millions de francs contre un montant prévu de 8.9 millions de francs au budget, soit une différence notable de 7.7 millions de francs.

En comparaison avec les années précédentes, nous pouvons considérer cet exercice comme le 4^{ème} exercice positif consécutif et cela est en soi très réjouissant ; même si cette année, je vous l'avoue, de par la situation liée au coronavirus, il faudra être très attentifs à cette fin d'année, principalement au niveau du contrôle des dépenses.

Autre point important, notre participation à la péréquation financière intercommunale reste stable et ne pèjore que de manière presque marginale nos comptes par rapport au passé. Réjouissant en soi, même si, au niveau fiscal, nous ne savons pas encore exactement quel impact la nouvelle révision fiscale aura sur nos comptes.

En parlant de fiscalité, il est à noter une hausse des revenus fiscaux, qui se situent à 1.2 million de francs, nettement au-dessus des prévisions budgétaires.

Le dernier point que votre commission a relevé est le fait qu'il est cette année fait mention dans le rapport d'audit externe de l'existence d'un système de contrôle interne en 2019. Nous nous en félicitons et pouvons remercier notre administration communale pour le travail effectué.

Nous avons également été contents de voir que nos finances communales se sont assainies, comme en témoignent les différents indicateurs présents dans le rapport des comptes. Votre commission a un excellent sentiment pour le futur de nos finances communales. Elle remercie le Conseil communal ainsi que les employés communaux concernés par ce rapport ainsi que pour l'excellent travail effectué au niveau de la gestion de nos finances communales durant cette année 2019.

Pour le surplus, je vous renvoie au rapport des comptes 2019.

La commission financière a, à l'unanimité des personnes présentes, donné un préavis positif à l'acceptation de ces comptes et elle vous recommande d'accepter les comptes tels que présentés ce soir. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste s'est retrouvé mardi dernier pour sa séance de préparation et a étudié avec application le rapport du Conseil communal au sujet des comptes de l'exercice 2019.

En préambule, il est relevé la grande qualité du rapport et de son contenu.

Malgré le bon résultat 2019, il n'est pas temps de vouloir adapter la fiscalité à la baisse, car la révision de la fiscalité du Canton et des communes ne déploiera ses effets que dès 2020. De plus, la situation particulière liée au Covid-19 engendrera pour sûr des conséquences négatives.

Sur la forme, nous soulignons aussi l'effet quelque peu perturbant des adaptations induites par le modèle MCH2 (des comptes qui n'existaient pas au budget et qui apparaissent aux comptes et vice versa).

Pour les questions de détail durant l'étude des cahiers 2 et suivants, certains membres du groupe socialiste poseront directement leurs questions au moment voulu.

A l'étude du premier cahier « Le rapport du Conseil communal », le PSLT a apprécié le résultat de plus de 2 millions de francs de bénéfice sur l'exercice 2019, qui montre une parfaite maîtrise des finances communales par le Conseil communal.

2 millions de francs qui résultent à la fois de la maîtrise drastique des charges et des recettes en augmentation. Nous apprécions particulièrement le fait qu'aucun sacrifice n'ait été demandé à la population et que malgré la baisse de la masse salariale, aucune perte d'emploi ne soit à déplorer au niveau de l'administration communale et de ses services.

Bravo !

D'aucuns pourraient augurer qu'avec un tel résultat, il serait opportun d'adapter à la baisse les impôts des personnes physiques. Nous offririons ainsi un très modeste cadeau aux contribuables qui ont des bas revenus et une économie substantielle aux citoyens plus nantis. Pour nous, socialistes, il s'agit plutôt de profiter de la situation pour renforcer la santé financière de la commune qui, comme chacun

le sait, accuse une dette importante. Certes celle-ci, de 34 millions de francs a été récemment ramenée à 27 millions de francs. C'est encore beaucoup trop important pour la commune de La Tène qui ne devrait pas être endettée de plus de 25 millions de francs. La diminution des dettes engendrera une baisse des charges financières pérennes, profitant ainsi à tout le monde à l'avenir. Merci »

➤ Arrivée de Armand Ducaux. La majorité reste à 17.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, même si ce point à l'ordre du jour n'est pas l'objet de ma première intervention, j'aimerais, au nom du groupe PLR-PDC, remercier le Conseil communal pour le travail qui a été réalisé durant la période de crise sanitaire. Si nous avons la chance d'être en « vacances politiques », le Conseil communal était au four et au moulin, à participer dans les états-majors de crise, à garder le lien avec nos aînés, à analyser tous les plans de protection qui leur ont été envoyés. Il s'agit d'un travail colossal et notre groupe aimerait vous remercier et vous féliciter, si bien que je profite de mon intervention pour le faire.

Par rapport aux comptes 2019, c'est à l'unanimité moins une abstention que votre groupe PLR-PDC préféré s'est prononcé sur les comptes 2019. L'abstentionniste vous le connaissez, nous ne le présentons plus, c'est toujours le même. Il a ses raisons et décide de sa position en toute liberté.

Ces comptes sont à nouveau largement bénéficiaires : 2'371'087.59 francs de mieux que prévu. Le résultat s'explique pour une petite partie par des recettes extraordinaires à hauteur de 840'000 francs, c'est-à-dire ¼ de l'écart. Le solde correspond à un boni ordinaire de 1'531'193 francs comme signalé au 3^{ème} § de la page 4 du rapport.

La fortune passe de 7 à 10 millions de francs. La réserve de politique conjoncturelle est d'environ 5 millions de francs. La dette est stable à hauteur de 34.6 millions de francs. Notre capacité d'investissement est excellente et notre taux d'endettement négatif nous permet de ne pas avoir de limite pour nos investissements.

Les docteurs ès finances du PLR-PDC – pour rappel, Monsieur le président, c'est le doux nom que ce taquin de Pascal Vaucher nous avait attribué au moment du budget – vous avaient donné rendez-vous aux comptes 2019. Nous y sommes et nous vous laissons juger si nous sommes complètement à côté de la plaque par rapport à nos prévisions.

Ces bons résultats ne doivent toutefois pas nous faire céder aux chants des sirènes de la dépense. Aux yeux de notre groupe, il est toujours requis de délier les cordons de la bourse aussi lentement que nécessaire et pas aussi vite que possible !

Avec ces comptes 2019, le Conseil communal nous prouve qu'il gère le ménage communal avec parcimonie et notre groupe souhaite le féliciter chaleureusement. Il souhaite également féliciter le conseiller communal Yannick Butin pour l'excellente présentation des comptes et notre nouveau responsable financier qui est assurément un excellent recrutement.

Concernant l'avenir, notre groupe s'interroge. La déferlante Covid-19 ne nous a pas submergés mais elle nous a assurément inondés. L'eau se retire doucement et il est bientôt temps de tirer un bilan. Le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ, le KOF, nous annonce une « corona récession ». Est-ce que cela sera le cas ? Comment réagira notre coin de pays fortement industrialisé, exportateur et subissant historiquement encore plus fortement les crises que le reste du pays ? Nul ne peut le dire aujourd'hui. Le KOF se risque toutefois à trois scénarios :

1. Un scénario de base avec une récession au premier et au deuxième trimestres, et un rattrapage au troisième et au quatrième trimestres 2020.
2. Un scénario soft qui prédit que les préjudices liés à la pandémie de coronavirus diminueront rapidement. L'évolution de l'emploi connaîtra un petit creux, mais se redressera ensuite rapidement et retrouvera le chemin de croissance.
3. Finalement un scénario négatif qui prédit que les répercussions de la pandémie du coronavirus à court et moyen terme sur l'économie suisse seront nettement plus marquées. La performance économique plongera et le PIB reculera fortement. Étant donné l'incertitude économique, l'augmentation de l'endettement de l'Etat, les difficultés persistantes de livraison, les pénuries de liquidités et la vigueur du franc suisse, le PIB poursuivra sa baisse aux troisième et quatrième trimestres. On le voit, les plus éminents économistes, - et même si les mauvaises langues disent que les économistes savent toujours demain ce qui se passera hier - ne peuvent prédire quel sera l'impact de la crise sanitaire sur notre économie et indirectement sur nos finances publiques. Force

est toutefois de constater que nous avons vécu, que nous vivons encore, une situation extraordinaire et qu'il nous appartient de faire preuve de prudence et de responsabilité. Ainsi, notre groupe a décidé de mettre temporairement son programme de baisse fiscale en attente et ainsi de ne pas déposer son arrêté réduisant le coefficient fiscal de notre commune d'un nouveau point d'impôt. Nous avons annoncé que nous reconsidérerions notre programme en cas de situation extraordinaire. Nous pensons nous trouver dans une situation extraordinaire. Sachant que notre Conseil communal sera le premier informé des impacts négatifs, neutres ou positifs de la crise sanitaire, nous le laisserons proposer une éventuelle diminution du coefficient fiscal à l'automne en fonction des informations qu'il aura à sa disposition. Notre groupe ne lâchera toutefois pas son objectif, qui est toujours de faire passer notre coefficient fiscal communal sous la barre des 70 points. Nous observerons la situation avec attention et nous reviendrons, si nous le jugeons opportun, avec un nouvel arrêté au moment adéquat.

Notre groupe a une question à poser au Conseil communal : Est-ce que l'on peut déjà chiffrer, sous l'angle des dépenses l'effet Covid-19 ?

Merci de votre attention. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du mardi 2 juin, l'ELT a étudié attentivement le rapport du Conseil communal à l'approbation des comptes 2019.

Des charges parfaitement maîtrisées, des recettes qui dépassent les prévisions et au final un résultat bénéficiaire ébouriffant, c'est certain, tout le monde en redemande.

Notre fortune se reconstitue progressivement et nous avons recouvré intégralement notre capacité d'investissement.

Le premier réflexe, un peu simpliste je vous l'accorde, serait d'exiger une baisse immédiate des impôts. Mais, après réflexion, il y a peut-être mieux à faire.

Tout d'abord, après plusieurs années de capacité financière limitée, la commune accuse un certain retard en termes d'investissements. Il serait temps d'envisager un certain rattrapage, d'autant plus que ces investissements permettraient également de soutenir l'économie régionale au sortir de la crise du Covid-19.

Ensuite, certains de ces investissements devraient permettre de favoriser la transition écologique qui, indirectement, profiterait également à la population. Je prends pour exemple le chauffage à distance (CAD) qui intéresse d'ailleurs au moins un des membres du PLRT. Le CAD permet non seulement de réduire notre empreinte carbone vis-à-vis de l'environnement, mais il permet également de réduire les charges de chauffage des locataires et des propriétaires au regard de la taxe sur le CO2.

L'ELT remercie l'administration en général et le service financier en particulier, ainsi que le Conseil communal pour la maîtrise des charges et la qualité de la présentation des comptes.

C'est à l'unanimité des membres présents que l'ELT a approuvé les comptes 2019. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 33 voix et 1 abstention. Il procède au passage en revue des différents cahiers de la plaquette des comptes 2019.

Cahier 2

Bruno Gomes (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à la page 101, compte 96300 « Bien-fonds du patrimoine financier », il est indiqué *Le chapitre générique 96300 comptabilise uniquement les charges et revenus de divers petits bâtiments (p. ex. garage de Thielle), le produit des rentes superficielles (p. ex. Auberge de La Tène, gravière Eugène Bühler & Fils SA, terrain du CIS) et les locations des terrains.*

J'aimerais connaître la superficie du CIS ainsi que son prix de location. De plus, lorsqu'il a été vendu, je souhaiterais connaître le montant que la vente a rapporté à la commune. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un élément du patrimoine financier qui comporte un partenariat contractuel avec un privé. Au niveau de la protection des données et des notions légales afin de savoir si l'on peut diffuser publiquement ce montant ou non,

nous reviendrons vers vous en septembre. A ce moment-là, nous saurons s'il est possible de le divulguer et si tel est le cas, nous reviendrons avec la réponse.

☞ Arrivée de Erich Brönnimann. La majorité passe à 18.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 33 voix et 1 abstention.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'avoir approuvé les comptes. Je tiens à remercier toute l'administration et particulièrement le service Finances qui a effectué un énorme travail afin de mettre ces comptes à notre disposition. Je remercie le chef du service Finances qui s'est très bien mis dans le bain de notre commune et qui représente une très grande plus-value. Merci beaucoup. »

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 260'000 francs pour le financement d'une étude-test, secteur pôle de gare

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord j'aimerais formuler les excuses du Conseil communal s'agissant du petit contretemps relatif à la mise à disposition des documents. Le Covid-19 est passé par là, dans la mesure où tout était bien prévu pour la séance du mois de mars. Il s'avère qu'une partie des documents n'a pas suivi pour la séance d'aujourd'hui, mais le tir a été corrigé et j'espère que vous avez tous pu prendre connaissance des documents. Je parle plus précisément de l'arrêté concernant un crédit d'étude de 280'000 francs pour le financement d'une étude-test, secteur pôle de gare. En effet, il manquait le montant de la TVA. Au surplus, la carte relative à l'étude-test a été corrigée, sachant qu'elle mentionnait la commune comme étant « promettant acquéreur ».

Au-delà des éléments développés dans le cadre du rapport et sur lesquels je ne reviendrai pas, je souhaiterais effectuer une intervention avec une dimension plus urbaine et sociétale de cette étude-test.

Pourquoi une étude-test ? Car La Tène a une relation privilégiée avec l'est du canton ainsi que le Canton de Berne. Elle marque la porte d'entrée de l'urbanité de Neuchâtel. C'est donc par-là que la vie circule. La Tène devient une nappe urbaine ayant pour vocation de réconcilier la ville avec la campagne, la cité avec la nature.

Avec l'étude-test, elle doit devenir l'heureuse combinaison de 3 spécificités qui sont : l'urbanité, l'altérité et la diversité.

La littérature définit l'urbanité comme la qualité exceptionnelle de l'hospitalité. Autrement dit, quelqu'un d'urbain est une personne accueillante, disponible et qui sert d'introducteur dans ce monde organisé, agréable et qui offre l'hospitalité.

L'autre spécificité est l'altérité, qui est l'acceptation des différences ou la capacité de percevoir qu'il y a de l'autre, qui nous environne et qui n'est pas seulement humain, mais vivant. C'est donc l'acceptation de réunir dans un même espace l'humain et les valeurs environnementales.

Enfin, la spécificité probablement la plus importante est la diversité. Une vraie cité est diverse à partir du moment où il y a une diversité d'activité, générationnelle, culturelle, etc. Plus il y a de diversité, mieux c'est.

C'est exactement le reflet contraire qu'il faut éviter, à savoir aménager le territoire en mono-activité, qui rend la cité homogène, sans diversité. Elle en perd son identité, sa raison d'exister.

La territorialité est enrichie par une multitude de caractéristiques. En observant l'échelle territoriale de La Tène il est possible d'offrir à chacun une meilleure condition d'habitabilité en amitié avec la nature et les besoins de tous les habitants.

Cette étude-test s'inscrit aussi dans le cadre du projet de territoire, dans une ligne claire de l'intégration de La Tène dans le tissu urbain du Littoral neuchâtelois, avec l'intention de la maîtrise de son développement. Elle a pour but l'ouverture de nouvelles zones d'espaces publics de qualité, un ensemble cohérent assurant une bonne fonctionnalité avec maîtrise des coûts des infrastructures. Nous pensons aux eaux, aux routes, aux écoles, aux transports, etc.

Une étude-test agit comme une réponse à la stratégie politique d'aménagement adoptée en 2018 par le Conseil général. L'étude-test marque le rôle stratégique du pôle de gare, qui a été identifié très tôt. Ce secteur deviendra en quelque sorte le centre névralgique de La Tène. Le pôle de gare devra assurer la connexion des entités urbaines et paysagères de la commune.

Une étude-test est l'opportunité de réactiver et reconnecter le secteur du pôle de gare afin de le rendre plus urbain et diversifié. C'est aussi l'occasion de tisser des liens avec les bourgs, le pôle cantonal de développement économique, les hameaux ainsi que les rives dans un esprit d'altérité et de volonté d'imbrication de l'ensemble des vocations.

C'est également la création du cœur de la commune, qui pourra ainsi être clairement identifié. C'est aussi la réunification de nos deux communes fusionnées et l'opportunité de tenir compte de la diversité de l'esprit urbain des localités de La Tène, qui est d'un point de vue historique différent, mais tellement unique.

Je reste volontiers à disposition pour les questions. »

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, votre commission s'est penchée sur cette affaire il y a déjà plusieurs mois, en date du 25 février de cette année.

Si à la base on aurait pu croire que les débats n'allaient pas être spécialement nourris de par le fait que l'impact financier de cette affaire doit être nul pour notre commune, cela n'a en réalité pas vraiment été le cas. Les discussions ont même été plutôt bien nourries. Le pôle de développement économique a bien entendu été un point de discussion.

Un point important qu'il a été demandé à notre exécutif est de bien faire attention et de faire le nécessaire pour que l'opération soit nulle pour la commune en termes de résultat et de sorties de liquidités.

Votre commission donne un préavis positif à l'acceptation de cette affaire par 2 pour, 1 contre et 3 abstentions. Merci. »

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom de la commission PAL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en ma qualité de président de la commission PAL, je vous informe que cette commission a préavisé ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Elle considère que ce périmètre de la commune est un secteur d'avenir pour sa croissance dans ces 20 prochaines années. Ce périmètre représente un double avantage :

1. Limiter le trafic automobile (qui fait toujours peur à la plupart de nos concitoyens) puisqu'il se développera dans un secteur extrêmement bien desservi et qui devrait encore accroître sa desserte et cadence en transports publics avec 2 lignes de plus et une gare qui sera mise aux normes d'ici à la réalisation des premières constructions ;
2. Eviter, pour nos générations futures, la perte d'autres zones agricoles. En effet, en densifiant le centre de notre périmètre bien desservi par les transports publics, nous préservons d'autres débâcles.

Nous voyons effectivement que ce projet arrive à point nommé puisque le plan d'aménagement de la commune de Marin-Epagnier de 1995 arrive gentiment au bout de son potentiel de construction, avec notamment le quartier de La Tène – Paul-Vouga qui est en phase de construction et celui de Derrière-chez-Menod qui démarrera probablement d'ici une année.

Du côté de Thielle-Wavre, le quartier Derrière-le-Château ainsi que les quartiers du centre de la localité sont également construits. C'est vraiment le moment de se poser les questions afin de déterminer comment nous développerons la commune ces 20 prochaines années et ce sera un instrument extrêmement important pour la commission pour savoir comment fonctionne un nouveau quartier, un nouveau périmètre plus dense au centre de la commune.

Comme l'a rappelé la commission financière, nous sommes extrêmement vigilants quant au fait que ces études soient financées par les propriétaires eux-mêmes qui bénéficieront davantage de droits à bâtir (augmentation de la valeur). Il est normal qu'ils financent l'étude et nous avons bien pris note de l'engagement du Conseil communal à signer des conventions avec ces propriétaires pour s'assurer que

ce projet soit financé par ces derniers et que la commune joue uniquement un rôle fédérateur afin que nous ayons une véritable identité dans les nouveaux quartiers du centre de la localité.

La commission est convaincue que ce projet est judicieux et félicite le Conseil communal ainsi que les services communaux pour l'enthousiasme et l'avancée de ce projet. Merci de votre attention. »

Le président donne la parole aux groupes.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de ses séances de préparation du lundi 2 mars et du mardi 2 juin, l'ELT a étudié attentivement la demande de crédit de 260'000 francs pour le financement d'une étude-test, secteur pôle de gare.

Entre-temps, la demande de crédit a été réévaluée à 280'000 francs en tenant compte de la TVA.

Bien qu'assez partagée durant la discussion, l'ELT a décidé de soutenir cette demande de crédit à la majorité des membres présents.

Les motivations à la base de cette décision sont :

1. Réussir le développement du pôle de gare est un défi majeur.
Actuellement, différentes entreprises installées autour de la gare sont en train de définir des projets de développement, y compris la BLS, qui affiche la volonté de mieux rentabiliser ses biens immobiliers situés le long de ses lignes ferroviaires.
N'oublions pas que, dans le cadre du PAL, nous prévoyons de densifier la zone autour de la gare. Il est donc nécessaire de se munir dès à présent d'une vision réaliste, réalisable et surtout dessinée avec la commune, afin de pouvoir coordonner et non plus subir, le développement autour de la gare de Marin.
2. Le financement de ces 280'000 francs sera entièrement supporté par les propriétaires ou entreprises concernés. Nous sommes persuadés que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour que ce but soit atteint.
3. Cette étude était en fait prévue dans la prochaine étape du PAL.
Avancer l'étude concernant le pôle de gare permet de répondre à l'urgence qu'éprouvent certaines entreprises situées autour de la gare.

L'ELT souligne par contre qu'elle s'attend à ce que ces 280'000 francs soient déduits du budget de la prochaine étape du PAL. L'ELT soutiendra cette demande de crédit et vous invite à faire de même.

Merci à Erich pour la rédaction de ce rapport. »

👉 Arrivée de Eric Caron. La majorité reste à 18.

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le GCD de La Tène a eu l'occasion de discuter le rapport du Conseil communal des 10 février et 11 mai 2020, à l'occasion de deux séances de préparation d'avant et d'après la période de suspension de nos travaux pour cause de pandémie de Covid-19. Vous voyez à quel point nous nous sommes penchés sur ce rapport puisque nous avons eu deux fois l'occasion de l'examiner de manière attentive.

Lors de notre dernière séance de préparation qui s'est déroulée en date du 4 juin 2020, notre groupe a décidé d'accepter le rapport du Conseil communal à l'unanimité, par 16 voix favorables et 1 abstention.

Notre groupe salue en particulier le fait qu'en parallèle des travaux de révision du PAL, la commune vise l'objectif de densifier et de développer le quartier de la gare, en menant des études avec des bureaux d'urbanistes qui seront dirigés par un COPIL composé de membres du Conseil communal et de l'administration communale, du président de la commission PAL et des propriétaires fonciers.

Nous avons été particulièrement satisfaits de lire que le crédit de 280'000 francs à charge de la commune sera en définitive entièrement assumé par les propriétaires privés concernés.

Cela étant, nous aimerions encore recevoir l'assurance du Conseil communal qu'au cas où l'ensemble des propriétaires concernés ne donnait pas son accord pour le financement de l'étude, celle-ci serait prise en charge par les propriétaires restants ou alors serait redimensionnée de manière à ce que l'intégralité des frais soit en fin de compte également assumée par les propriétaires privés (qui sont seuls bénéficiaires des plus-values attendues) et non pas par les deniers de la commune que ne doivent fonctionner que pour coordonner les travaux et avancer les fonds nécessaires. Je vous remercie. »

Philippe Glardon (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT soutient la demande de crédit pour l'étude-test. »

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'heure actuelle la gare de Marin sert principalement aux habitants et travailleurs locaux. Cela fait quelques centaines de personnes par jour. Elle sert aux transferts de marchandises, surtout pour la Migros. Nous avons déjà parlé des nuisances sonores dans notre Conseil. Si l'on veut améliorer les prestations existantes, c'est bien sûr possible.

Nous pouvons également envisager de structurer la gare et ses environs en vue du pôle de développement économique. Là, c'est un tout autre type de gare et environs qu'il faut envisager, avec d'autres accès et d'autres infrastructures alentours. Le tout allant dans le sens d'un développement durable, du transfert de la route au rail pour les personnes et pour les marchandises.

Nous pouvons être pour ou contre le pôle de développement économique, là n'est pas la question. La question actuelle est de savoir si, malgré la crise et les prochaines votations fédérales, nous pourrions toujours envisager de développer des industries en Suisse et dans notre canton. Nous ne pouvons donc pas donner de mandat suffisamment précis à un bureau d'étude dans la situation actuelle.

Si, comme je l'avais préconisé, notre population avait pu se prononcer démocratiquement sur le développement du pôle de développement économique alors nous pourrions dépenser l'argent de nos contribuables pour de telles études.

Pour le second argument, je m'adresse surtout aux nouveaux membres du Conseil général, qui ne me connaissent pas encore suffisamment et qui ne connaissent pas les positions que j'ai. Comme vous le savez, nous sommes un canton très actif, qui crée la richesse, exporte beaucoup, etc. Nous devrions être un canton riche et c'est juste le contraire.

En cette période particulière, c'est le moment où jamais de se poser les bonnes questions. Les analyses de bureaux privés, de banques, d'assurances et même des analyses internes du monde politique, montrent que notre fonctionnement est trop coûteux, notamment par comparaisons cantonales. Il y a beaucoup trop d'argent et de forces de travail perdus dans des doublons. Cela est en grande partie lié à l'enchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est reconnu au point qu'une commission de désenchevêtrement a été nommée.

C'est ce problème que je n'arrête pas de dénoncer en m'abstenant d'approuver les comptes et les budgets. Nous pourrions demander aux nouveaux membres du Conseil général de se faire une idée par eux-mêmes sur les comptes. Qu'est-ce qui représente une dépense communale, décidée par nous-mêmes ? Qu'est-ce qui représente une dépense cantonale, donc imposée ? C'est bien sûr ce dernier point qui est majoritairement détaillé dans nos comptes.

Avec cette demande d'étude, une de plus, nous avons sous nos yeux le type même de ce problème de doublon puisque le canton fait ses études sur le pôle de développement économique et ses alentours et nous ferions, en plus, les nôtres. Il y a même plus qu'un doublon, disons une tripléte, puisque la Confédération doit dire son mot en matière de gares et a aussi ses idées.

Vous avez sous les yeux une « neuchâteloiserie » typique et, pour avoir suivi d'autres projets, je peux vous dire qu'ailleurs, cela n'est pas géré de la même manière.

Comme troisième argument, j'estime que le coût est beaucoup trop élevé, pour copier des études déjà existantes et qui proviennent d'autres bureaux d'études. Ces bureaux s'appellent des plateformes, au niveau cantonal. Quelques représentants ont été vus à Montmirail et nous en verrons prochainement ici. Bien sûr, nous pouvons mandater d'autres bureaux, qui souvent emploient les mêmes personnes avec les mêmes données et d'autres plans sont concoctés à la sauce villageoise. Finalement, l'on chargera ces mêmes bureaux de concilier l'inconciliable : les intérêts du Canton, de la Confédération et de nos concitoyens.

J'en ai déjà fait l'expérience avec les lignes électriques, l'autoroute et la centrale au gaz. Je suis persuadé que si nos concitoyens contribuables désirent des études ils préféreraient que nous recherchions activement à résoudre le problème du manque de médecins.

Finalement, quatrième et dernier argument. On ne prend pas une telle décision de dépenses importantes quand on est en « fin de règne ». Nous n'avons pas le droit « moral » de transmettre un boulet de plus aux futures nouvelles autorités, qui sans le Covid-19 seraient déjà nommées ou aux propriétaires des lieux.

Financièrement, les nouveaux responsables (il y en aura sûrement parmi vous) devront faire des budgets avec des revenus réduits (10, 20, 30% de moins – la crise nous le dira). Il faudra alors casser la tirelire de nos enfants, c'est-à-dire changer les lois sur les freins à l'endettement, comme l'ont fait les bernois, et recourir massivement à la dette ou apprendre à faire des coupes sombres. Ajouter un quart ou un tiers de million de plus en moins n'est pas politiquement correct vis-à-vis de nos successeurs.

Nous sommes en période électorale ou nous le serons à la rentrée. Apprenez à dire aux électeurs « *Nous avons conduit le canton où il est... mais ça va changer on va faire mieux.* » Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 29 voix et 3 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 28 voix pour, 3 contre et 4 abstentions

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour votre confiance, qui démontre aussi votre souci d'organiser le secteur du pôle de gare avec un développement important du côté est.

La crise sanitaire a remis en question un certain nombre de choses. Nous devons régler les positions des uns et des autres. Certains industriels concernés se posent également des questions. Nous devons les approcher afin de voir leur vision des choses, mais l'objectif est celui d'une participation concrète des propriétaires ou un redimensionnement du projet si les propriétaires ne devaient pas y participer.

Cette acceptation permet à la commune de fédérer la procédure, mais surtout de rester maître de l'ouvrage, ce qui est extrêmement important. Malgré le fait que les propriétaires ont des intérêts à faire valoir, la commune a surtout un intérêt public prépondérant. Je vous remercie. »

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la réponse à la motion « L'éclairage public ne doit pas être l'éclairage toxique »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un proverbe persan dit « *Le sage réfléchit avant d'agir* ». En appliquant ce proverbe, le Conseil communal a rassemblé tous les éléments qui sont concernés par cette motion.

Nous avons rassemblé tous les éléments et nous vous présentons ce soir une réponse en vous invitant à vous référer au chapitre 4 « Conclusions » et de mandater le Conseil communal pour approfondir cette question en acceptant que nous soyons accompagnés par des spécialistes. Nous sommes prêts à faire une étude, mais avec des spécialistes en la matière, sachant que cette dernière est très compliquée. Pour réagir vite, nous souhaitons être des sages qui réfléchissent avant d'agir. Merci de votre attention. »

Le président donne la parole aux groupes.

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT émet juste une observation. Est-ce que vous faites référence au couloir noir ? Ce n'est pas très compréhensible. Je ne sais pas ce que veut dire ce couloir noir. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans le projet du PAL, nous avons évoqué la biodiversité, à savoir comment nous intégrons la question de la biodiversité dans le nouveau PAL. Nous avons suivi la conférence d'un spécialiste biologiste qui nous a accompagnés et éclairés au sujet de ce corridor.

Dans la biodiversité, la faune doit pouvoir se promener sur notre territoire. Il y a le corridor vert (grenouilles, insectes, salamandres, etc.), le corridor bleu (animaux qui ont besoin de biotopes, d'eau, etc.) et le corridor noir (il s'agit d'un corridor qui n'a pas d'éclairage) où les chauves-souris peuvent chasser sans être perturbées par des sources lumineuses. Ai-je été assez clair ? »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pourrions-nous tenir compte des autres communes afin de ne pas générer des doublons dans le cadre de l'étude, comme l'a relevé Monsieur Suter pour l'autre crédit ? Pourrait-on s'approcher d'autres

communes qui ont déjà éteint leurs lumières ? Y aurait-il une possibilité de faire une étude conjointement avec d'autres communes ? »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, oui. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du mardi 2 juin dernier, l'ELT a étudié attentivement le rapport du Conseil communal en réponse à la motion intitulée « L'éclairage public ne doit pas être l'éclairage toxique ».

Bien que le titre de la motion se réfère uniquement à l'éclairage public, il est judicieux d'explorer également l'éclairage toxique lié à l'éclairage privé.

Pour traiter ces deux aspects (public et privé) de façon efficace, l'ELT préconise de les dissocier.

L'analyse et la poursuite de la réflexion concernant l'éclairage public doit être intégrée dans le cadre du futur PAL fin de gagner en cohérence avec les autres aspects.

La sensibilisation des privés, par contre, peut sans autre être préparée au sein de la commission EDD. »

Ted Smith (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le rapport du Conseil communal au Conseil général, qui est une réponse à la motion du PSLT, ne prévoit pas de prise de position des partis, groupes ou commissions.

Néanmoins, lors de la dernière séance de la commission EDD du 25 mai, le conseiller communal Martin Eugster a sollicité un rapport de chaque groupe ou parti.

Voici le rapport du groupe PLR-PDC :

Les objectifs de promouvoir la biodiversité et la santé des êtres humains sont partagés par les membres du groupe PLR-PDC et par tous les autres conseillers généraux. Toutefois, nous devons nous rendre compte que la biodiversité et la santé humaine dépendent de beaucoup de facteurs. L'éclairage nocturne joue un rôle plus ou moins important, nous ne le savons pas exactement. Si par une gestion intelligente de l'éclairage public nous pouvons les améliorer, c'est tout bénéfique.

Le rapport du Conseil communal nous apprend deux choses :

1. Eteindre nos rues sans éteindre les passages piétons – ce qui est une obligation légale – n'est pas possible sans modification technique de notre réseau d'éclairage. Une opération onéreuse.
2. D'autres mesures sont possibles, par exemple la création de corridors noirs qui favorisent la biodiversité et la nature en ville. Ces corridors sont déjà évoqués dans le cadre de la commission PAL. L'utilisation d'ampoules LED chaudes est une autre piste (les anciennes lampes à mercure, malheureusement toxiques lors du recyclage, n'étaient donc pas si mauvaises).

A la commission EDD, Monsieur Eugster a précisé que le Conseil communal envisage de mettre à disposition un crédit de 10'000 francs dans le budget 2021 afin de mandater un bureau spécialisé. L'objectif de cette étude serait de moderniser l'installation technique. Toutefois, la facture finale pourrait représenter un montant à 6 chiffres (entre 100'000 et 200'000 francs). Au Val-de-Ruz, cette modification a coûté 200'000 francs sans rajouter un seul lampadaire.

Le groupe PLR-PDC n'est pas favorable à cette démarche qui nous paraît non seulement très onéreuse, mais surtout dogmatique car, comme déjà dit, la biodiversité et la santé humaine sont multifactorielles.

Il nous paraît plus judicieux de poursuivre d'autres pistes, dont les corridors noirs, qui apportent d'autres avantages.

La technologie évolue rapidement. Il n'est donc pas impossible que d'ici peu, une solution de contrôle par quartier, par rue ou par lampadaire sera possible à faible coût.

Certains de nos membres ont suggéré que les 10'000 francs de l'étude seraient mieux investis dans une zone test au sein de la commune.

Voici en résumé la « température » du groupe PLR-PDC que je peux vous communiquer. »

Martin Eugster (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour vos réflexions. Nous allons les étudier et poursuivre la question liée à l'éclairage public. Merci ».

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la réponse à la motion « Mettons un terme aux nuisances ferroviaires du petit matin »

Le président donne la parole au PSLT.

Belul Bajrami (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en remerciant le Conseil communal de la réponse donnée à nos questions, le PSLT demande au Conseil général de demander au Conseil communal de ne pas classer cette motion afin de suivre de près, comme stipulé dans son rapport, les solutions à apporter à cette problématique. Je vous remercie. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce n'était peut-être pas très habile de formuler une demande de classement de la motion dans le rapport. Nous avons probablement voulu aller un peu plus vite que la musique.

Ce qui a été exprimé par le PSLT reflète exactement les conclusions du rapport du Conseil communal. Les experts ont constaté que d'un point de vue strictement légal et normatif, rien n'est à signaler. Toutefois, nous concédons qu'il y a un problème du moment où le bruit est actif, il réveille tout le voisinage.

Je pourrais vous apporter d'autres éléments de réponse, mais je ne sais pas comment régler la question du classement ou non de la motion et je pense qu'il serait bon que cette question soit élucidée. »

Yanick Boillod (administrateur) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le règlement général de commune ne prévoit pas le classement des motions. Cette notion existe au Grand Conseil ainsi que par devant certains Conseils généraux (p. ex. Ville de Neuchâtel), mais le règlement général de commune de La Tène ne le prévoit pas.

Par contre, une autre pratique prévue est la prise d'acte. Lorsque le Conseil communal adresse un rapport d'information, il ajoute parfois une phrase à la fin dudit rapport « *Suite aux arguments développés, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.* » Cela est prévu explicitement à l'article 62 du règlement général de commune. Cependant, le classement d'une motion n'est pas prévu.

En l'occurrence, lorsqu'une motion est déposée et qu'elle est acceptée par le Conseil général, une injonction est faite au Conseil communal d'étudier une question. Le Conseil communal étudie, rend son rapport dans les 6 mois ou dans l'année s'il a demandé une prolongation et le travail s'arrête là. »

Laurent Amez-Droz (GDC-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite exposer la position du GCD.

Ce dossier est extrêmement complexe et fait intervenir 3 protagonistes : la BLS, exploitant et propriétaire de la gare, CFF-Cargo, exploitant du réseau ferroviaire Cargo ainsi que la Migros. Cela est donc extrêmement complexe. Lorsque nous avons accepté cette motion, nous nous attendions bien à ce que le Conseil communal soit quelque peu démuni, puisqu'il n'est pas compétent pour traiter ce genre de dossier, qui relève de la compétence de l'office fédéral des transports, avec le soutien du Canton.

Nous estimons que le Conseil communal a obtenu un excellent résultat provenant de mesures émanant de la bonne volonté des acteurs. Cette question du bruit relève de la perception. Dans le futur, avec la modernisation et la mise aux normes de la gare en lien avec la LHand, une modification des courbes interviendra et le problème se réglera.

Au nom du GCD, j'estime que le Conseil communal a fait un excellent travail en obtenant ces résultats et notre groupe prend acte de ce rapport en remerciant le Conseil communal. Nous pensons que le Conseil communal doit continuer à être attentif à cette question et veiller à ce que les mesures qui ont été prises perdurent. Je pense qu'il faut également que le Conseil communal s'engage dans les autres gros chantiers que nous avons dans la commune, notamment la révision du plan d'aménagement et qu'il y consacre son énergie. Il serait bon qu'il laisse les requérants agir en utilisant les voies officielles compétentes pour cette question de bruit. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, après une discussion nourrie et en tenant compte du fait que la situation s'était quelque peu améliorée, notamment en termes d'horaire, la majorité des membres de l'ELT prend acte de la réponse du Conseil communal à la motion « Mettons un terme aux nuisances ferroviaires du petit matin ».

Armand Ducraux (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en raison de mes liens professionnels avec la société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, je vais me retirer pour la prise de décision et j'en profite pour m'excuser de mon arrivée tardive à la séance. »

☞ Armand Ducraux sort de la salle.

La parole n'étant plus demandée, **le président** clôt la discussion et passe au vote de la prise d'acte de la motion, qui est acceptée à l'unanimité.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour votre confiance. Merci de nous laisser les coudées franches afin que nous restions en éveil. Nous prendrons les vitamines nécessaires.

Je souhaite ajouter quelques éléments complémentaires ne figurant pas dans le rapport. Tout à l'heure, j'ai entendu qu'il y avait un changement d'horaire et je confirme que c'est effectif. Migros a construit un nouveau quai de déchargement à l'intérieur de la centrale de distribution, ce qui permet de retarder d'environ une heure l'arrivée des wagons ainsi que les manœuvres à la gare. Par contre, un prérequis, et par conséquent une contrainte, reste l'heure de départ des wagons amenés tôt le matin. En effet, ces derniers, d'un point de vue organisationnel, doivent être acheminés tôt.

Migros a également entrepris des mesures de réorganisation, de reformation du personnel afin que les nuisances des riverains soient prises en considération.

Je vous confirme encore que le Conseil communal suivra l'affaire de très près. »

☞ Retour de Armand Ducraux dans la salle après la prise d'acte.

12. Information orale du Conseil communal au Conseil général concernant les incidences de la pandémie Covid-19 à La Tène

Le président donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, santé ! Covid-19, depuis longtemps vous entendez cela et nous aimerions vous informer du travail du Conseil communal et de l'administration communale durant cette pandémie.

Chaque conseiller communal donnera des informations personnelles sur ses dicastères.

Nous recevons tous les jours des informations de la Confédération, de l'OCRg Littoral (Organe de conduite régional du Littoral) ainsi que de l'ORCCAN (Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel), que nous devons traiter et décider de mettre en œuvre ou non.

Je remercie déjà l'administration pour ce suivi ainsi que pour toutes les informations que nous recevons chaque jour.

Suite à la mise en application des mesures sanitaires auprès de nos employés et pour nos locaux, nous avons poursuivi avec des informations générales sur les mesures Covid-19 à la population, par le biais des différents supports mis à sa disposition (Bulcom, site internet communal, InfoPopulation et même par courrier). Ces informations étaient destinées à mettre à disposition de la population les coordonnées (numéros de téléphone, adresses des sites internet, adresses e-mail, etc.) des différentes organisations actives durant la pandémie et les services d'aide (service bénévole).

Bien entendu, nous n'avons pas oublié nos aînés, avec également des informations sur les différents supports évoqués plus haut, mais également des messages destinés exclusivement à leur attention (dans le Bulcom et par courrier), dans le but de les informer et également pour leur apporter un soutien.

Les employés du Troglo se sont également mobilisés durant la fermeture de leur structure d'accueil, afin de soutenir ces personnes par des appels téléphoniques personnels pour s'assurer qu'ils étaient en bonne santé et pour se renseigner quant à leurs besoins éventuels. Ils ont également fait office de permanence téléphonique pendant cette période. Nous avons également soutenu et suivi avec différents moyens le service bénévole.

S'agissant de la sécurité, les assistants de sécurité publique (ASP) ont été séparés dans les véhicules pour respecter les mesures sanitaires. Durant cette période, leurs missions ont été quelque peu modifiées. Le contrôle des parkings a été laissé un peu de côté. L'aspect répression a laissé place au social. Ainsi les ASP, par leur présence et leur disponibilité, ont rassuré la population sur les inconnues que cette pandémie a provoquées. Ils ont également assuré le contrôle des mesures sanitaires et de sécurité. Ils ont été présents tous les week-ends.

La réouverture du Troglo et de toutes les autres infrastructures a nécessité un concept sanitaire. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous annonce que durant cette période, nous avons renforcé la tournée de ramassage des ordures ménagères dans les quartiers densément peuplés. Pour rappel, nous avons un ramassage par semaine et nous en avons organisé deux, sauf erreur durant 6 semaines.

Nous avons réorganisé partiellement le service de voirie pour un nettoyage quotidien des écopoints. Par conséquent, certaines autres tâches, jugées peu ou pas importantes, ont été abandonnées durant cette période de confinement.

Nous avons augmenté la cadence du vidage et de l'évacuation des containers dans les écopoints, augmenté les tournées de ramassage du papier carton, de l'alu, du fer blanc, etc.

Le nombre de containers de papier-carton a été augmenté dans l'écopoint du camping afin de pouvoir répondre à la hausse de fréquentation du site et la surveillance a été renforcée.

Enfin, nous avons prolongé le contrat de publicité de la station BLS de 6 mois au bénéfice de la Migros puisque la prestation a été interrompue durant cette période. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour la voirie, nous avons eu une personne en arrêt maladie ainsi que 2 personnes vulnérables qui ont dû être confinées. Avec les 2 personnes restantes, nous avons augmenté les tournées des poubelles publiques, à savoir qu'elles ont eu lieu même les samedis afin que les espaces publics soient propres.

Après-coup, nous avons reçu le renfort de l'équipe du camping, sachant que ce dernier était fermé. Deux personnes sont allées soutenir l'équipe de la voirie dans ses travaux.

Dans un deuxième temps, nous avons pu réintégrer les 2 personnes vulnérables de l'équipe de la voirie en respectant les mesures de sécurité (travail seul, sans contact direct avec le reste de l'équipe).

S'agissant de la conciergerie, une personne a été confinée et a effectué du home office, avec comme tâches de la planification et des entretiens téléphoniques avec les entreprises tierces. Les travaux de nettoyage estivaux ont été anticipés (nettoyage des vitres, etc.).

Nous avons en outre dû élaborer des plans de protection pour toutes les salles de classe, les salles des maîtres ainsi que les salles de sport, et leur mise en place représente un énorme travail. Nous avons également préparé les infrastructures pour les écoles afin que la vie des écoliers puisse reprendre.

En dernier lieu, nous avons préparé l'Espace Perrier afin de prioriser la vie politique. Merci. »

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, s'agissant des acteurs socio-culturels, nous avons soutenu, avec l'administration, le Club du Jeudi. Les deux co-présidentes du club se sont proposées spontanément d'écrire des courriers chaque semaine, aux personnes de 65 ans et plus. Durant la période du 27 mars au 2 juin, ce sont 10 lettres qui ont été envoyées par la commune à ces personnes. Cette action a été appréciée et ces lettres ont été perçues comme des moments de bonheur par les gens qui les ont lues. Quelques personnes ont dit qu'elles n'étaient pas si vieilles que cela pour recevoir une lettre, mais la plupart des gens ont été très satisfaits et contents que quelqu'un pense à eux par de petites histoires.

A la bibliothèque, grâce à du personnel très motivé, deux actions ont été proposées. L'une a consisté en une livraison de pack de livres à domicile et une vingtaine de personnes ont ainsi été livrées au sein de la commune. Un service de « book-pick » a également été mis en place. Les gens pouvaient ainsi aller à la bibliothèque afin d'emprunter des livres de manière organisée et pour ce faire, une quarantaine de personnes ont utilisé ce service, avec beaucoup de satisfaction. Il y a lieu de remercier ces acteurs socio-culturels pour leurs initiatives, ainsi que la commune pour les avoir soutenues et permis de mettre cette action en place. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour terminer cet état de situation, je relève qu'au niveau des services de l'administration, nous avons mis en place le système

de télétravail pour les collaborateurs œuvrant au sein de l'administration, ainsi qu'un fonctionnement par conférence téléphonique des principales réunions, y compris celles du Conseil communal. La mise en route du télétravail a été spécifique à chaque personne, en fonction de ses conditions de travail ainsi que du matériel à disposition.

Des processus de traitement interne (par exemple le courrier entrant) ont été mis en place dès le début.

Le guichet de l'administration communale a quant à lui été fermé, mais un service minimum a été maintenu, sur rendez-vous, pour les cas d'urgence.

Toujours au sein de l'administration, des publications accrues ont été faites sur les sites web ainsi que les boîtes mail, augmentant quelque peu la charge de travail.

Un plan de protection a également été mis en place pour le guichet de l'administration communale. En effet, des protections physiques ont dû être mises place pour l'ouverture lundi 8 juin dernier.

Des plans de protection internes, plus standards, ont été mis en place et consistent en l'achat et la mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique.

Le service Finances a également fonctionné en télétravail. Un soutien économique a été apporté vis-à-vis de tous les loyers commerciaux que perçoit la commune, en offrant deux mois de loyers, comme la plupart des communes voisines. La crèche des Moussaillons a également fermé sa structure pendant ces mois de crise et a obtenu le même soutien.

Les entités communales n'ont pas le droit de percevoir les subventions cantonales pour la récupération des heures de travail Covid, si bien qu'elles sont à la charge de la commune, contrairement aux entreprises privées qui subissent des baisses de revenus et qui peuvent prétendre à cette subvention.

Les locations de salles de l'Espace Perrier ont quant à elles été suspendues.

A ce jour, l'impact financier, tous services confondus, s'élève à environ 310'000 francs de charges supplémentaires. Il se découpe selon le canevas suivant :

- immeubles, patrimoine administratif, patrimoine financier : 47'000 francs de baisse de revenus
- personnel communal : 57'000 francs de charges (heures payées mais non effectuées)
- biens, services, marchandises : bénéficiaire car manifestations prévues et annulées, mais contrebalancé par l'achat de matériel supplémentaire, l'augmentation des communications ainsi que par certaines actions au niveau du ramassage des ordures qui ont généré un coût supplémentaire
- taxes : baisse de revenus par l'arrêt de la vente des cartes journalières CFF et de l'activité du Troglo ;
- camping : 2 mois de fermeture sur 6 ; si la saison est excellente, cela représentera peut-être moins d'un tiers de perte de revenus, mais à ce jour, la perte est estimée à un tiers du revenu
- parkings : 15'000 francs de baisse de revenus
- intérêts moratoires : suite à une décision cantonale, nous estimons une baisse de perception des intérêts moratoires de 19'000 francs

La situation évoluera encore dans le temps et le bilan final figurera dans les comptes 2020. »

Le président Daniel Jolidon : « Mesdames, Messieurs, je réitère mes remerciements à tout le personnel communal qui a œuvré et qui a fait que notre vie a continué à peu près normalement. Merci à tous. »

– Applaudissements –

13. Motion populaire « Inclure « Wavre et Thielle dans le réseau de transports publics urbains »

Le président Daniel Jolidon : « Mesdames, Messieurs, selon notre règlement général de commune, la motion populaire est réglée par les articles 23a, 23b, 23c et 23d. L'article 23d nous intéresse plus particulièrement. En effet, l'alinéa 2 indique que *la motion populaire ne fait l'objet d'aucun développement en cours de séance*. L'alinéa 3 ajoute que *si aucun membre du Conseil général ni le*

Conseil communal ne combat la motion populaire, celle-ci est acceptée et l'alinéa 4 prévoit que si un membre du Conseil général ou le Conseil communal combat la motion populaire, les débats sont ouverts et le Conseil général se prononce par un vote. L'alinéa 5 précise qu'en cas d'acceptation de la motion populaire, le Conseil communal y donne suite dans un délai d'une année. L'alinéa 6 ne nous concerne pas pour le cas d'espèce.

Je demande donc si le Conseil communal combat la motion populaire ? Est-ce qu'un membre du Conseil général combat cette motion populaire ? Tel n'est pas le cas, si bien que la motion populaire est acceptée et le Conseil communal a une année pour y répondre.

14. Interpellation du conseiller général Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) « Projet de chauffage à distance (CAD) à La Tène »

Le président donne la parole au conseiller général Jérôme Amez-Droz.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en janvier dernier, mes voisins et moi avons sollicité une entreprise de conseil énergétique, pour ne pas la nommer Masai conseils, afin d'anticiper la prochaine fin de vie de notre système de chauffage qui fonctionne actuellement au mazout et qui date de 1997 !

Après une analyse fouillée, l'ingénieur nous a conseillé d'opter pour trois variantes :

1. une pompe à chaleur couplée avec des panneaux solaires
2. un chauffage à pellets
3. sa préférence en termes d'impact sur l'environnement : attendre un magnifique projet de chauffage à distance (CAD) qui devrait voir le jour tout prochainement dans l'Entre-deux-Lacs

Pour rappel, un chauffage à distance fonctionne de la manière suivante : l'eau chaude circule du système de chauffage vers les consommateurs de chaleur et vice-versa via un réseau de conduites. L'eau en circulation est chauffée par un grand four à copeaux de bois ou un grand système de pompe à chaleur utilisant la chaleur des eaux souterraines ou de la terre – ou avec la chaleur résiduelle provenant de l'incinération des déchets, du traitement des eaux usées ou des installations industrielles. En l'occurrence ici, il s'agirait de la chaleur résiduelle de la raffinerie de Cressier, chaleur qui est actuellement perdue. Je précise que dans le projet, il a été imaginé de pouvoir utiliser un grand système de chauffage en cas d'arrêt de la raffinerie de Cressier.

Une condition préalable au raccordement à un réseau de chauffage à distance est bien sûr la proximité d'un réseau de chauffage existant. Des critères topographiques, structurels et économiques doivent également être pris en compte. Le chauffage à distance est considéré comme faible en termes de CO₂, même si l'on utilise la chaleur résiduelle des procédés émettant du CO₂, cette chaleur étant perdue et par conséquent intégrée positivement, dès lors qu'elle est de toute façon produite. Les propriétaires de bâtiments n'ont pas à se soucier des travaux de construction et d'installation, du fonctionnement, de l'entretien ou de l'achat de carburant. Le chauffage est toujours garanti à des prix connus à l'avance. Cela évite que chacun installe sa propre pompe à chaleur ou encore ses panneaux solaires ou photovoltaïques dans sa maison.

Quelques semaines plus tard, Monsieur Dubuis nous a livré son rapport en nous indiquant que le magnifique projet de chauffage à distance de l'Entre-deux-Lacs était moins imminent et qu'il prévoyait finalement de passer au sud de l'autoroute et que le village de Wavre ne serait certainement pas relié. Nous avons bien entendu été déçus et il nous a conseillé de nous approcher de la commune pour en connaître les raisons. C'est ce que nous faisons via cette interpellation.

Pour rappel, un tiers des émissions de CO₂ est imputable au secteur du bâtiment (un tiers aux transports et le dernier tiers à l'économie). En Suisse, environ 60% de tous les bâtiments résidentiels sont encore chauffés au mazout ou au gaz, ce qui chauffe non seulement le bâtiment, mais également le climat !

900'000 systèmes de chauffage à combustibles fossiles devront être remplacés d'ici 2050 pour atteindre les objectifs climatiques, c'est-à-dire environ 30'000 par année. Le chauffage à distance est assurément une solution, qui existe déjà dans 685 communes suisses. La stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral et les toutes récentes décisions des chambres prévoient de généreuses subventions pour cette solution car c'est un axe privilégié au sein du programme « Chauffez renouvelable » de l'office fédéral de l'énergie.

Est-ce que le Conseil communal peut nous indiquer si un chauffage pourrait voir le jour à la Tène ? Si oui quand ? Et surtout nous confirmer que l'on n'oublie pas que la commune de La Tène ce n'est pas que Marin et Epagnier. Selon les informations obtenues auprès d'un acteur clé du dossier, le tracé n'est pas encore fixé. Tout est donc ouvert et cet acteur est à notre disposition pour en discuter. Merci de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Monsieur Amez-Droz a dit à peu près tout ce que je voulais dire, mais je vais tenter de répondre aux questions.

Vous avez absolument raison, le chauffage à distance est l'une des solutions pour remplacer les chauffages à énergie fossile. Il est nécessaire de souligner que le chauffage à distance en question est un projet privé, en ce sens que l'investisseur est une société privée. Il s'agit de la société Celsius, pour ne pas la nommer. Le projet prévoit de capter la chaleur dite fatale de la raffinerie de Cressier.

La première question se pose ici. A long terme, nous n'aurons peut-être plus envie de voir cette raffinerie. Il faut donc se poser la question de la pérennité d'un tel projet, mais j'arrête là cette analyse.

Vous avez raison, le tracé connu à ce jour ne passe pas à Wavre, mais passe à Thielle. Les localités autres que Marin et Epagnier ne sont pas oubliées.

Selon Celsius, le projet était initialement prévu pour les communes de Cornaux et Cressier, où le projet est très avancé, notamment au niveau du réseau. La problématique de la captation de la chaleur reste à régler et représente, selon les ingénieurs, un défi technique.

Le fait de prolonger le projet jusqu'à La Tène met en lumière un élément prépondérant qui rend le projet intéressant et rentable – le pôle de développement économique – dès lors qu'il y a d'énormes consommateurs potentiels de cette énergie qui pourraient voir le jour dans ce secteur.

D'autres industries demandent fortement de l'énergie. Toutefois, selon les spécialistes, les industries cherchent principalement du froid, notamment sur le territoire de La Tène.

Dans la planification de Celsius, nous verrons d'abord le profil précis desservi par ce réseau, puis la suite du réseau sera construite en fonction de l'avancement du pôle de développement économique. A ce jour, il n'est pas sûr à 100% qu'un tel réseau puisse être tiré jusqu'à La Tène sans que le pôle de développement économique existe. Toutefois, je vais peut-être un peu loin dans la réflexion, sachant qu'il est du ressort de la société privée qui investit de le dire.

Le tracé connu à ce jour ne passe pas à Wavre, mais passe à Thielle (les localités autres que Marin et Epagnier ne sont pas oubliées) pour la simple et bonne raison qu'entre la raffinerie et Thielle, une centrale de chauffe à bois avec un appoint au gaz est prévue. En effet, la raffinerie ne tourne pas toute l'année, sachant qu'elle est arrêtée pour changer des catalyseurs, tous les 6-8-9 mois. Il faut donc pouvoir remplacer cette chaleur lorsque la raffinerie ne fonctionne pas. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je suis globalement satisfait. Je demande que le dossier soit bien suivi. L'acteur-clé me dit que le tracé n'est pas encore définitif et il me semble qu'une porte est encore ouverte alors qu'elle semble être fermée selon votre réponse.

Evidemment, des enjeux économiques doivent être analysés par rapport au potentiel de personnes qui pourraient adhérer à ce chauffage à distance, au village de Wavre par exemple. Est-ce que beaucoup de personnes souhaitent changer leur chaudière ou non ? L'acteur privé qui pilote le projet y réfléchit. Selon les informations en ma possession, l'extension jusqu'à Saint-Blaise est évoquée.

Néanmoins, je suis satisfait de la réponse. Merci. »

15. Interpellations et questions

Le président donne la parole à l'auteur de la question.

Question du conseiller général Frédéric Ryser « Niveau de sécurité du collège des Tertres ».

Frédéric Ryser (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dernièrement, une alarme-feu s'est déclenchée dans le collège des Tertres, qui a démontré que l'impensable peut parfois se produire. Tout s'est bien passé, mais nous savons qu'un projet de réfection du collège est en cours.

Certains parents et grands-parents, dont je fais partie (pas au niveau des grands-parents, je vous rassure), se posent la question de savoir si la commune peut démontrer ou s'engager à ce que le bâtiment respecte l'ensemble des normes et standards de sécurité actuels.

Si par malheur il devait se passer quelque chose, qu'on ne puisse pas se dire que si l'on avait vraiment fait les choses comme il faut, ce ne serait pas arrivé. Voici donc la question que je pose au Conseil communal. Merci. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je suis en mesure de vous répondre concernant la sécurité-feu.

La centrale d'alarme et le détecteur du collège des Tertres sont neufs et des tests ont été effectués. Nous avons également mis en place un protocole d'évacuation et formé des PERCOPI pour chaque bâtiment scolaire.

Nous avons aussi effectué un exercice d'évacuation dans tous les collèges au mois d'octobre 2019.

Concernant la dernière alarme, le détecteur de la salle 42 s'est déclenché sans que nous ne connaissions exactement le motif. L'installation et le détecteur ont été contrôlés ultérieurement.

La thèse possible, étant donné que les élèves de cette classe étaient à l'extérieur, est que la fenêtre était ouverte, et que le vent, avec les pollens et la poussière, ont pu déclencher le détecteur.

L'évacuation du collège des Tertres a été réalisée dans le respect du protocole et sans aucun problème.

S'agissant de la lampe qui est soi-disant tombée, c'est le chef concierge, avec le soutien des pompiers, qui a démonté un cache de lumière se trouvant à côté du détecteur afin de contrôler la chaleur du faux-plafond et l'état de l'armature lumineuse.

Les sapeurs-pompiers ont également contrôlé la classe incriminée avec une caméra thermique et ils n'ont constaté aucune anomalie due à la chaleur. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai 3 points à vous communiquer :

1. J'ai quelques éléments permettant de démontrer que ce bâtiment est suivi correctement. Nous avons effectué un contrôle OIBT (ordonnance sur les installations à basse tension) en février 2020. Un rapport a été établi, avec quelques points à régler. Ces derniers points sont aujourd'hui conformes.

Un rapport d'inspection de Swiss Safety Center SA a été établi après le remplacement de tout le système de détection incendie. Suite à ce rapport, nous devons terminer des modifications qui sont demandées. Il s'agit surtout du sous-sol qui n'était pas relié à la centrale d'incendie et les travaux seront effectués prochainement. Nous avons procédé à des tests d'évacuation. Il s'agit toujours d'un entraînement et il est nécessaire de répéter ces exercices. Nous avons des contrats d'entretien de l'installation de détection d'incendie entre la commune et l'entreprise concernée. Ce sont des contrats qui prévoient le contrôle régulier de l'installation.

Nous avons également des documents relatifs à la réparation de la toiture du bâtiment. Il y a eu quelques infiltrations et nous les avons réparées en 2018 ainsi qu'en 2019. De plus, nous avons mandaté un ingénieur concernant la structure métallique de ce bâtiment. Cela est dû à de nouvelles façades plus lourdes que celles maintenant en place et qui isolent mieux. Nous nous sommes demandé si la structure, conçue en 1970, supporte le surplus de poids. D'après l'ingénieur mandaté, la structure métallique est théoriquement bonne et est en mesure de supporter plus de poids.

Nous avons peut-être une faiblesse sur la question du séisme. Aujourd'hui, nous avons d'autres normes en vigueur et avec l'assainissement du bâtiment, nous renforcerons la question de stabilité en cas de séisme.

Nous possédons une équipe de concierges formés, attentifs et réactifs. Ceux-ci sont chaque jour dans le bâtiment et le connaissent par cœur. Si vous avez des doutes, vous pouvez vous adresser au chef concierge du collège des Tertres.

2. A la question « Pouvez-vous vous engager ? », je réponds par l'affirmative. Je m'engage personnellement. Même après l'assainissement du bâtiment, nous ne réduirons pas les mesures de sécurité au détriment des élèves. Nous ferons en sorte que tous les défauts subsistants soient

réparés. Nous ne repeindrons pas une salle de classe pour la repeindre après la rénovation, mais là n'est peut-être pas la question.

3. Je profite de la présence de notre cher ami Jean-Paul Ros, qui me disait une fois alors que nous nous étions vus dans la monarchie, pour dire que nous ne sommes plus dans la monarchie et il est inscrit que la commune peut affirmer qu'il n'y a aucun risque dans le bâtiment. Même un monarque ne peut pas faire cela, désolé. Il faudrait, d'après moi, avoir des pouvoirs divins afin de pouvoir répondre à cette question de manière compétente. Je dois malheureusement dire que cette immersion divine fait défaut à notre Conseil communal. Je vous remercie. »

Frédéric Ryser (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je suis satisfait de la réponse. J'aimerais encore demander s'il existe, à l'instar des standards de contrôle dans les systèmes de contrôle interne pour les finances, des systèmes de processus ou des protocoles de contrôle pour les bâtiments. Si oui, sont-ils appliqués ? »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme je l'ai dit, je ne suis ni Dieu ni monarque. Je n'en sais rien. »

16. Lettres et pétitions

Néant.

17. a) Communications du Conseil communal

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez certainement relevé votre boîte mail et reçu une information de la part du NECO. La première information est que la séance du Conseil général du 2 juillet est annulée. Elle sera remplacée par une séance où le NECO invite le groupe de travail du 26 octobre. Comme il n'a pas de nom officiel, je le nomme de cette façon. Il regroupe toutes les personnes qui ont été invitées, même si elles n'ont pas participé à la séance du 26 octobre en lien avec le pôle de développement économique, afin de faire un point de situation. Merci de réserver cette date du 2 juillet 2020. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous ne verrez temporairement plus notre ASP Dora Marques Lopes. En effet, elle est actuellement en formation pour une durée de 3 mois et reviendra dans notre commune en septembre prochain. »

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, toujours en lien avec les mesures de protection Covid-19, vous avez certainement tous lu l'information à la population. Cependant, je me permets de faire un rappel pour ceux qui ne l'auraient pas vue.

Les manifestations qui étaient prévues cette année ont en grande partie été annulées. La Gratiféria, qui devait se dérouler le 7 juin, la kermesse scolaire de Wavre et la fête scolaire de Marin, qui devaient avoir lieu les 27 et 28 juin ont également été annulées. La manifestation de Ciné Tène du 20 au 26 juillet a subi le même sort. Il en est de même pour la commémoration de la Fête Nationale du 31 juillet, dès lors qu'il n'est pas possible de garantir qu'il y ait moins de 300 personnes. »

b) Communications du bureau du Conseil général

Le président Daniel Jolidon : « Mesdames, Messieurs, vous avez certainement vu dans le journal que la maman de Michel Luthi, conseiller général, est décédée. J'ai demandé à l'administration de joindre les condoléances du Conseil général à celles du Conseil communal et il recevra une lettre en ce sens. »

18. Divers

Michel Muster (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai commis un impair au moment où nous avons proposé un membre pour remplacer Jean-Paul Ros au sein de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics. J'ai annoncé Denis Perrinjaquet alors qu'il s'agit en fait de Philippe Glardon.

Unaniment et tacitement, l'assemblée accepte l'élection de Philippe Glardon à la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics.

Le président Daniel Jolidon : « Mesdames, Messieurs, bien que le confinement se détende, il faut rester attentif et je vous demande de respecter les distances physiques. Je n'aime pas tellement

l'expression « distance sociale », je ne sais pas trop ce que cela veut dire, mais la distance physique me paraît plus appropriée, donc en sortant, merci de la respecter.

De plus, après la clôture de la séance, Jean-Paul Ros et Remo Siliprandi prendront chacun la parole. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** adresse ses remerciements à la presse, au public, au Conseil communal ainsi qu'aux membres du Conseil général et clôt la séance à 21h13.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

D. Jolidon

E. Pecoraro

Partie non-officielle

Remo Siliprandi :

Pour Jean-Paul Ros

Notre Jean-Paul pas unique mais préféré,
A décidé de nous quitter,
Pour aller dans une commune qui s'est ralliée,
Avec Neuchâtel, c'est Peseux pour ne pas la citer.

Et comme il l'avait déjà fait pour moi lorsque comme Lucifer,
Il avait revêtu son habit de procureur pour un procès éclair,
Notre Jean-Paul en a fait quelque chose d'extraordinaire,
Ce fut quasiment un procès incendiaire.

Oui, moi qui y avais trouvé un logement,
Pas loin de son boulot, à côté quasiment,
Voilà que lorsque notre Ruth Bill décède brusquement,
Son frère prend notre Jean-Paul en grippe et le met à la porte sans ménagement.

Et oui, ce qu'il va nous manquer,
Cet homme qui est un doué,
Pour prendre la parole, dans des moments-clés,
Lorsqu'il faut aux autres la boucler.

Mais il a reçu de la Confédération,
Un avancement, la consécration,
Pour aller dans une autre région,
En l'occurrence au Tessin, ce n'est pas la même religion.

Mais dans nos cœurs, il sera toujours présent,
Car quoi qu'on dise, il démissionne mais revient régulièrement,
Lui, chef du groupe du PSLT, il faudra lui trouver un remplaçant,
Ils seront deux pour cela, c'est quasiment poilant.

Mais avant de partir, il a encore voulu essayer de mettre un frein,
Au problème des nuisances ferroviaires du petit matin,
C'est vrai qu'il faut bien admettre que dans le coin,
Les grincements des wagons sur la courbe fait râler c'est bien certain.

Mon fils Laurent lorsqu'il était au Conseil général,
Avait la charge d'essayer de résoudre ce problème bancal,
Il avait proposé de remplacer les wagons 2 essieux par des wagons à boogie ce qui était préférable,
Mais pour la Migros le recalcul des charges devenait phénoménal.

Mais pour notre ami Jean-Paul, c'est de sérieuses difficultés,
Pour trouver une solution à ce problème de motion déposée,
Le Conseil communal semble désarmé,
Donc, il faudra tous les 6 mois remettre la compresse, afin que la motion soit respectée.

Et oui mon ami, tu n'es pas parti,
Que tu nous manques déjà, espérons que ça ne devienne pas l'anarchie,
En effet, un procureur ça nous grandit et crois-moi, ce n'est pas une parodie,
Ton départ nous pétrifie.

Mais ceci dit mon ami Jean-Paul,

Ton aura, ce n'est pas un symbole,
Tu es presque devenu notre idole,
Que dis-je, notre acropole.

C'est sûr que tu vas nous manquer,
Surtout en cette période électorale, toi l'homme expérimenté,
Que devons-nous faire si ce n'est quémander,
Voir se lamenter.

Mais nous te savons pas loin,
Quoi qu'il arrive, nous sonnerons le tocsin,
Avant que nous soyons sur le déclin.

Vu la présence future des nouveaux partis,
Les Verts, aussi les Verts-Libéraux et l'UDC, pas encore des nantis,
Mais ils vont faire fort et cela nous verdit,
Pour les contrer, il faudra que les 3 partis déjà en place deviennent des érudits.

Maintenant que tu t'en vas,
Et que tu nous laisses devenir gaga,
Notre parti sera peut-être dans le nougat,
Après les élections on sera dans les bégonias.

Mais indépendamment de ça,
Nous n'aimerions pas te laisser finir ton mandat,
Nous lèverons donc, si on en avait un, un verre de Chasselas,
Pour fêter un procureur, que dis-je, un avocat.

Oui Jean-Paul tu es notre ami,
Un procureur bien dans son habit,
Pour tous c'est presque une tragédie,
De te voir partir, on est quasiment dans la nostalgie.

Dès lors Jean-Paul Ros,
Comme nous l'avons dans l'os,
Nous te souhaitons bon vent et sois véloce,
Et surtout ne te laisse pas marcher sur le mérimos.

Salut à toi mon cher Jean-Paul qui fut grand,
Dès lors, nous te souhaitons bon vent,
Et que ton avenir soit pour toi convainquant,
Comme ce fut le cas dans ce Conseil général où tu as toujours été brillant.

Merci !

– Applaudissements –

Jean-Paul Ros : « Remo, tes mots m'ont touché. J'aimerais même que tu fasses mon éloge funèbre. C'est magnifique, c'est drôle, c'est poignant, c'est profond. On rêve, on voyage. Merci pour tous tes mots.

J'avais proposé au président, il y a quelques temps, de lui envoyer un petit courrier pour, comme certains de mes collègues avant moi, juste dire quelques mots en partant et il a senti le coup venir. Il a vu qu'il ne voulait pas devenir le bras armé de mes soliloques sans fin, ce qui fait qu'il a gentiment mais fermement refusé et m'a enjoint de venir dire ces quelques mots lorsque la situation le permettrait, par-devant vous directement.

Martin a parlé de monarchie et cela n'est pas si faux. Je me demande si le coronavirus n'est pas un coup des aristocrates ou des monarchistes, puisque corona veut dire couronne. Nous sommes tout de même contents que la république puisse reprendre le dessus.

Je vais donc dire un petit mot très court, comme d'habitude, quasi improvisé, comme d'habitude et je voulais commencer par un événement absolument honteux et même peu glorieux, qui est mon entrée en politique communale. Je dois le dire, pour être honnête avec vous, cela ne s'est pas bien passé.

Nous sommes en 2003. A l'époque, je travaille aux Chambres fédérales pour le groupe parlementaire socialiste, en lien avec les dossiers du parlement, de la commission des affaires juridiques et de celle des institutions politiques. Je fréquente une femme fantastique qui s'appelle Christiane Brunner, qui m'a énormément appris sur la stratégie politique. J'ai été candidat malheureux en 2002 au Grand Conseil et je vais de temps en temps à la section de Marin-Epagnier pour donner un petit coup de main juridique.

Je dois dire qu'à l'époque, nous ne possédions pas, à la commune de Marin-Epagnier, un administrateur de la qualité de celui que l'on connaît à présent. Il y avait de temps en temps des petites choses à dire et à l'occasion de l'une de ces séances, sauf erreur en 2003, le président René Rocchi me dit : « Ecoute Jean-Paul, une place se libère, est-ce que tu veux venir au Conseil général ? » Devant tout le monde, je lui réponds : « Oh tu sais René, les tuyaux percés, pffff... »

La compagne de René, Marie Aimée Jaquet Rocchi, une ouvrière, une battante, une féministe mais féministe dans l'acte, - elle s'est occupée de filles-mères, de femmes battues, de migrantes – j'ai senti en elle une colère sourde monter et elle a dit : « Et bien tu vois Jean-Paul, nous ne rayonnons pas dans les hautes sphères que tu fréquentes. Mais le tuyau percé, quand tu décides de le réparer, ça change la vie de ton voisin. » Et là, j'ai vu s'inscrire sur mon front la phrase « Gros con. » Et à cause de cela, j'ai accepté, non pas par envie, mais par honte, et je n'ai jamais regretté.

Je n'ai jamais regretté parce qu'effectivement, nous sommes ici dans ce Conseil ou dans notre Conseil, dans l'acte. Nous ne sommes pas devant Netflix, nous ne sommes pas tranquilles avec nos amis à passer une bonne soirée, mais commission après commission, préparation du Conseil général puis Conseil général, nous cherchons des solutions.

« Politique » est devenu un gros mot et c'est un scandale. Nous entendons souvent des gens dire « Ouh la politique, mais jamais de la vie ! Pas de politique. Ah moi je suis sans parti, pas de politique ! » Mais « politique », vous voyez bien la racine grecque qu'il y a à l'intérieur du mot « poly », qui signifie « tout », « global », « général ». Politique au sens large du terme veut dire « gestion de la cité ». Il n'y a pas d'acte plus altruiste que celui-là. Il n'y a pas de conception plus noble au niveau de l'aide communautaire que de faire de la politique. Soyez-en fiers et soyez-en remerciés.

J'ai reçu des mots délicieux de Remo. Certains ont dit que j'avais quelques capacités oratoires, c'est possible. Mais il y a le contenu et ce contenu me vient de mon groupe. Il me vient de mon groupe politique, que je remercie et félicite aujourd'hui. Pendant 4 ans, nous avons tous voulu, au sortir de périodes un peu difficiles, rompre avec l'endoctrinement, rompre avec une pensée unique, préparer nos dossiers et surtout nous confronter.

Cela a tellement bien marché qu'il est arrivé plusieurs situations où j'ai été minorisé dans mon groupe, ce qui m'a profondément déçu, je dois le dire, car nous avons tous un petit égo. Mais d'un autre côté, je me suis dit que cela veut dire que cela marche.

En effet, au tout début où j'ai fait de la politique à Marin-Epagnier, les Libéraux, par Messieurs Rochaix et Rochat, que j'aime beaucoup mais que je n'aimais pas à l'époque et c'est réciproque, avaient écrit sur leur page internet : « Et voici le nouveau berger et ses moutons de Panurge. » Comme vous pouvez le constater, c'était déjà bien envoyé. Et bien non, s'il y a eu des moutons, nous l'avons tous été. S'il y a eu des bergers, nous l'avons tous été et s'il y a eu du contenu dans mes interventions, c'est grâce à eux et je les en remercie.

J'aimerais aussi remercier celui qui m'a permis d'être dans la dualité. La politique, c'est des duels, j'en parlerai après, mais c'est aussi des duos. J'ai pu avoir quelques grands moments de compréhension de la politique communale grâce à Daniel Rotsch. Nous nous sommes souvent concertés pour comprendre, pour que je comprenne comment fonctionnaient les différents organes de la politique, quels étaient les grands dossiers, les grandes stratégies. Il m'a renseigné, toujours en respectant son devoir de réserve par rapport à ce qui était dit au sein du Conseil communal. Toujours en respectant la collégialité.

Simultanément, j'espère aussi avoir pu grandir avec lui et je pense que la plupart des projets, des motions qui ont finalement émané du groupe socialiste, je les lui dois. Merci pour ce magnifique duo. Tu possèdes des qualités importantes pour un politicien, tu es visionnaire, humble et surtout tu as une magnifique tête de bois.

Machiavel, dans son livre « Le Prince », a écrit 2 chapitres intéressants. L'un explique comment le monarque accède au pouvoir par la fortune ou grâce aux armes d'autrui. La deuxième option c'est le monarque qui accède au pouvoir par sa vaillance ou par ses propres armes.

Ensuite, dans ces 2 chapitres très intéressants sur la stratégie politique et l'exercice du pouvoir, il est expliqué que celui qui est arrivé par lui-même va parvenir à consolider auprès de la population une véritable légitimité tandis que les autres devront toujours lutter car ils seront beaucoup moins crédibles.

Vous, les 5 membres du Conseil communal, je me rends compte que non seulement votre accession, mais également l'exercice de votre pouvoir, vous le faites grâce à votre travail, votre intelligence et votre

concertation. Vous n'utilisez pas les armes d'autrui ni la fortune pour maintenir pouvoir et la commune peut être fière d'avoir 5 personnes comme vous en exercice.

Charles Martel était un maire du palais. Il était en quelque sorte un administrateur. Charles Martel a pris le pouvoir petit à petit par son intelligence et surtout parce que ses chefs étaient ce que l'on appelle des rois fainéants, ce que vous n'êtes pas au Conseil communal, n'y voyez pas d'analogie. Non seulement il a pris le pouvoir mais il fut finalement le grand-père du plus grand empereur de tous les temps sur le territoire européen, Charlemagne.

Méfiez-vous de l'intelligence, de la pertinence, de la sagacité, de l'opiniâtreté et de ce maire du palais que nous avons ici à La Tène, qui est Yanick Boillod. Méfiez-vous bien sûr avec un sourire, car il reste discret, intelligent, mais je crois que cette cheville ouvrière du fonctionnement de la collectivité publique est essentielle et nous pouvons non seulement être fiers de l'avoir, mais aussi son magnifique adjoint ainsi que toute l'équipe communale. Un grand coup de chapeau à eux.

Je déteste les râleurs. Je ne les supporte pas, c'est comme cela. Quand je vais sur Facebook ou au café du commerce et que j'entends des râleurs, cela me glace. Cela doit sans doute être une explication « youngienne », puisque ce dernier disait que l'on déteste chez autrui ce que véritablement on hait en soi-même.

Nous avons la chance ici de ne pas avoir eu de râleurs, car pour moi les râleurs sont impuissants. Mais nous avons eu des révoltés, des révoltés agissants. Ils m'ont parfois fait opiner du chef, car je n'ai pas toujours tout compris, mais j'ai tellement aimé leurs coups de gueule. Merci Laurent. Michel n'est pas là mais merci à lui aussi et merci à tous ceux qui ont su prendre le courage de casser le rythme du train-train qui s'installe dans nos travaux.

J'ai parlé de la dualité, mais il faut aussi parler des duels. Ted, Jérôme, Michel, d'autres, vous avez été mes opposants politiques. Il y a eu des échanges parfois bien nourris. Il y a deux choses venant de votre part qui m'ont énormément touché. La première c'est que vous vous êtes toujours adressé à moi avec un grand respect. J'espère que la réciproque est vraie. La deuxième me touche encore plus. C'est votre sacrifice. Pour me permettre de prêcher le vrai, vous avez soutenu le faux.

Antépénultième remerciement ou peut-être message. Il y a dans ce pays, et j'en reviens à l'action du Conseil communal, du Conseil général, ceux qui se plaignent, ceux qui déplorent, ceux qui critiquent de manière non constructive et il y a ceux qui agissent. Notre pays compte un très grand démocrate. Cela fait quelques temps, en lisant un article sur lui, que cela m'est vraiment venu à l'esprit. Il s'agit d'Armin Capaul. En 2018, nous avons voté sur l'histoire des cornes des vaches. Cet article m'a réellement touché, si bien que je vous raconte l'histoire.

En 2010, Armin Capaul s'est dit qu'il ne fallait pas couper les cornes des vaches ou plutôt qu'il fallait subventionner ceux qui ne les coupent pas. C'est son idée car je n'en ai rien à foutre des cornes des vaches. Qu'a-t-il fait ? Il a écrit à l'office fédéral de l'agriculture en indiquant que c'était peut-être une bonne idée. Deux ans plus tard, il a approché un membre du Conseil national (Vert) ainsi qu'un membre du Conseil des Etats (Socialiste) en demandant qu'ils déposent une motion. Les commissions respectives ont enterré le machin. Ensuite, il a fait une pétition et a récolté 18'000 signatures dans les gares, avec des copains. Il a été remettre le tout, avec ses vaches à cornes, à Berne. Zéro.

Puis il est allé à sa commune (il habite près de Moutier, à Perrefitte) et a demandé comment faire pour déposer une initiative constitutionnelle fédérale. Ils ont rigolé, mais ils n'ont pas ri longtemps parce qu'il l'a fait. Le premier jour où il est allé récolter des signatures à Bâle, il n'a récolté que 15 signatures. Il en faut 100'000 en 18 mois.

Armin Capaul est sans parti, sans fortune mais a été chercher des soutiens, des copains, du monde, des donateurs. Ce type a réussi à faire voter le peuple suisse en 2018 sur la question des cornes des vaches. Il aurait pu maintes fois aller râler au café du commerce ou dire des insanités sur Facebook, mais il a agi. Il m'inspire énormément parce qu'il a su utiliser ce système incroyable pour aller jusqu'au bout. Des articles ont paru jusqu'au Japon sur le type qui fait voter un peuple sur la question des cornes des vaches.

Je finis maintenant et dans ma conclusion, j'aimerais remercier la personne la plus méritante qui se trouve dans cette salle en lui offrant une petite plaque de chocolat à l'orange. J'aime bien le chocolat à l'orange et surtout j'aime énormément son symbole, parce qu'il y a 500 ans, nous n'avions en Europe ni oranges ni chocolat. Les oranges viennent de ce qu'on appelle l'Ancien Monde, la Chine, l'Inde, par le biais de la route de la soie et sont arrivées au sud de l'Europe. Le cacao, cultivé à l'époque par les

Aztèques et les Mayas, a été ramené au XVIème siècle par le biais des conquistadors pour en faire du chocolat. Est-Ouest, Nouveau Monde, Ancien Monde, j'offre ceci à celle qui a vraiment mérité. En effet, si vous avez dû subir oralement mes soliloques sans fin, mes logorrhées, mes monologues, elle, elle a dû les écrire. Merci. »

– Applaudissements –

Daniel Jolidon : « Pendant que Michel Montini s'installe, certainement pour répondre, je profite de te remercier pour tout ce que tu as amené au Conseil général, à moi sur la forme et sur le fond, nous avons pu en discuter. Nous ne sommes peut-être pas du même bord, mais j'ai toujours dit qu'on est à gauche d'une chose, à droite d'une autre ou encore au centre d'une troisième. Donc peu importe où l'on se situe. Le plus important est de se respecter et tu as toujours respecté tous les autres et pour cela, je tiens à te remercier. »

Michel Montini : « Cher Jean-Paul, quelques petits mots et mes mots seront beaucoup plus brefs que les tiens, pour deux raisons. Cette intervention est vraiment improvisée puisque j'ai été désigné volontaire et je te dis très volontiers merci au nom de notre groupe. Non seulement parce que tu as été un contradicteur hors pair et effectivement, tu l'as dit tout à l'heure, nous t'avons toujours respecté, nous te respectons toujours et nous t'avons toujours apprécié pour plusieurs raisons.

Tout d'abord parce que tu es un contradicteur qui respecte l'autre. C'est un jeu de démocratie et je crois aussi que c'est grâce à la finesse de tes arguments que nous avons pu enrichir le débat au sein de cet hémicycle. Personnellement, j'ai beaucoup apprécié nos moments de duels, car nous avons effectivement eu quelques duels. J'ai appris à cette occasion d'ailleurs que tu allais te diriger vers la commune de Peseux. Tu aurais peut-être pu te diriger vers la commune de Saint-Imier, commune qui présente à certains égards des similitudes avec la nôtre et qui est sur le plan fiscal plus intéressante, mais ce n'est pas vers cette commune que tu t'es dirigé.

Tu as bien choisi ton moment parce que tu l'as choisi en pleine épidémie du Covid-19 et c'est un vide important que tu vas laisser, non seulement pour les socialistes, mais aussi pour toute cette commune parce que véritablement, je trouve que tu as enrichi le débat très souvent. Nous n'avons pas été du même avis mais je dois dire que j'ai toujours apprécié la justesse de ton argumentation du point de vue que tu défendais, même s'il ne représentait pas le point de vue que nous défendions.

J'aimerais aussi te remercier avant tout pour le temps que tu as mis à disposition, non seulement du parti socialiste dont tu es proche au niveau des valeurs, mais aussi de notre commune. Tu as fait l'éloge de notre exécutif et de notre administration. Je crois que nous pouvons dire que notre administration et notre Conseil communal font un travail extraordinaire et sans eux rien ne serait possible. C'est également grâce à nous, avec cette petite contribution, que nous arrivons à faire fonctionner cette commune, même grâce aux abstentions, aux idées parfois un peu différentes que certains ont.

Merci, non seulement pour la verrée que tu nous offres, car cela ne va pas de soi non plus, mais également pour ton civisme. J'espère que tu auras la chance de mal tomber dans une séance communale d'une autre commune, peut-être celle de la commune unifiée de Neuchâtel pour y enrichir les débats.

Oui, tu vas nous manquer. Je crois que tu vas manquer non seulement aux débats au sein de cet hémicycle, mais aussi au sein des nombreuses commissions auxquelles tu as participé, notamment à la commission règlementaire où nous avons aussi eu parfois quelques duels.

J'imagine que tu vas faire le bonheur d'autres personnes et pour te remercier et afin de ne pas repartir les mains vides, nous t'offrons quelques biens en liquide. Merci beaucoup. »

– Applaudissements –

Daniel Jolidon : « S'agissant de la verrée, je vous informe que suite au Covid-19 il n'y en aura pas ce soir, mais nous pouvons très bien imaginer que tu reviennes du côté de La Tène quand on pourra à nouveau, afin de trinquer ensemble.

Je clos la partie officielle et vous remercie. Je laisse le personnel communal régler la sortie des artistes. Je vous remercie encore et vous donne rendez-vous au mois de septembre. Passez un bel été et prenez soin de vous. »